

Depuis l'annonce des résultats du Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles des candidats recalés à cause d'un zéro éliminatoire à l'oral se manifestent par dizaines à travers toute la France : une centaine dans l'Académie de Créteil (nous parlons bien ici de personnes ayant passé l'épreuve, et non des personnes ne s'étant pas présentées !), des chiffres du même ordre dans les Académies de Versailles, Lille, Marseille, Paris ... La plupart de ces candidats, sans ce zéro éliminatoire, auraient des résultats largement suffisants pour être admis, avec des moyennes dépassant parfois le double du seuil d'admission ! En conséquence directe de ces résultats, de nombreux postes ne sont pas pourvus : à Créteil par exemple, 900 lauréats du concours externe 2013...pour 1055 places au concours. Quelques jours après les résultats du concours, ces mêmes étudiants recalés recevaient des offres d'emploi pour travailler à la rentrée en tant qu'enseignants contractuels.

Il ne faut voir dans cette situation ni une volonté de maintenir un certain « niveau de recrutement » malgré le faible nombre de candidats au concours (il va bien falloir un jour se poser la question de l'attractivité de ce métier), ni de préserver des candidats qui ne seraient pas prêts (la majorité de ces candidats ont déjà connu le terrain, soit en tant que contractuels, soit au cours de stages en responsabilité évalués positivement). Encore moins un bug informatique !

La vraie raison est encore une fois d'avoir recours à la précarité par soucis d'économie, précarité qui est clairement devenue l'une des lignes directrices du gouvernement. Certains membres du jury concèdent d'ailleurs, officieusement, avoir reçu des consignes d'élimination. Mais sur quels critères ? L'un, en tous cas, semble avoir été retenu : celui de l'âge, de manière totalement discriminatoire. En effet, à Lille, 43 personnes admissibles avaient plus de 35 ans. Il n'y a que 18 de ces personnes admises (41% de réussite pour un concours qui nous offrait 66% de chances de réussite...). Lorsque l'on calcule pour les années à partir de 1973...on arrive à 35% ... tout est dit !! (sur Lille)

Face aux demandes d'explications des candidats stupéfaits devant leurs résultats, les réponses proposées sont toujours les mêmes : souveraineté du jury, et étude au cas par cas.

SUD éducation 92 pense que :

- malgré la volonté d'individualisation (d'isolement ?) des cas par l'administration, seule une lutte collective pourra combattre cette politique.

- le recours de plus en plus fréquent à des précaires, quel que soit leur corps et leur employeur, au sein des établissements, doit être systématiquement combattu.

- Les précaires doivent être titularisés sans condition  
il faut embaucher et titulariser massivement pour répondre aux besoins des écoles

Par ailleurs, il est urgent de s'interroger sur la légitimité de ces concours de recrutement, ainsi que sur « l'objectivité » de la notation comme mode d'évaluation